

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-213</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Règlement RV-2016-15-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme et du Règlement RV-2016-15-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (à proximité de l'intersection de l'avenue Taniata et de la rue Champigny, zones H1617 et M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome)</b>
<b>Date : Le 19 septembre 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2016-15-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (à proximité de l'intersection de l'avenue Taniata et de la rue Champigny, zones H1617 et M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome) vise à modifier la limite des zones H1617 et M1626 afin de permettre l'agrandissement d'un terrain résidentiel (Annexe 1 : Plans de localisation, Annexe 2 : Plan de zonage avant modification). Quant au Règlement RV-2016-15-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, il introduit une modification afin d'agrandir une affectation « Résidentielle faible densité » à même une partie d'une affectation « Commerciale artérielle » voisine en lien avec le Règlement RV-2016-15-84 (Annexe 3 : Plan d'urbanisme avant modification).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées dans le cadre du Règlement RV-2016-15-84 a pris fin le 15 septembre 2016 tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
-------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE- \_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV- \_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire J. L. Date : 19/09/2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter :

- le Règlement RV-2016-15-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme sans changement par rapport à la résolution CV-2016-05-01;
- le Règlement RV-2016-15-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement sans changement par rapport à la résolution CV-2016-09-23.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

- Annexe 1 : Plans de localisation
- Annexe 2 : Plan de zonage avant modification
- Annexe 3 : Plan d'urbanisme avant modification
- Annexe 4 : Règlement RV-2016-15-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme
- Annexe 5 : Règlement RV-2016-15-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Préparé par : <u>Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu</u> Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme	
Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, urbaniste	
Recommandé par : <u>Sébastien Hamel</u>	
Sébastien Hamel, gestionnaire de projets corporatifs	
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi	Titre d'emploi
Commentaires :	
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>	Date : 2016/09/21

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---



---

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016/09/28

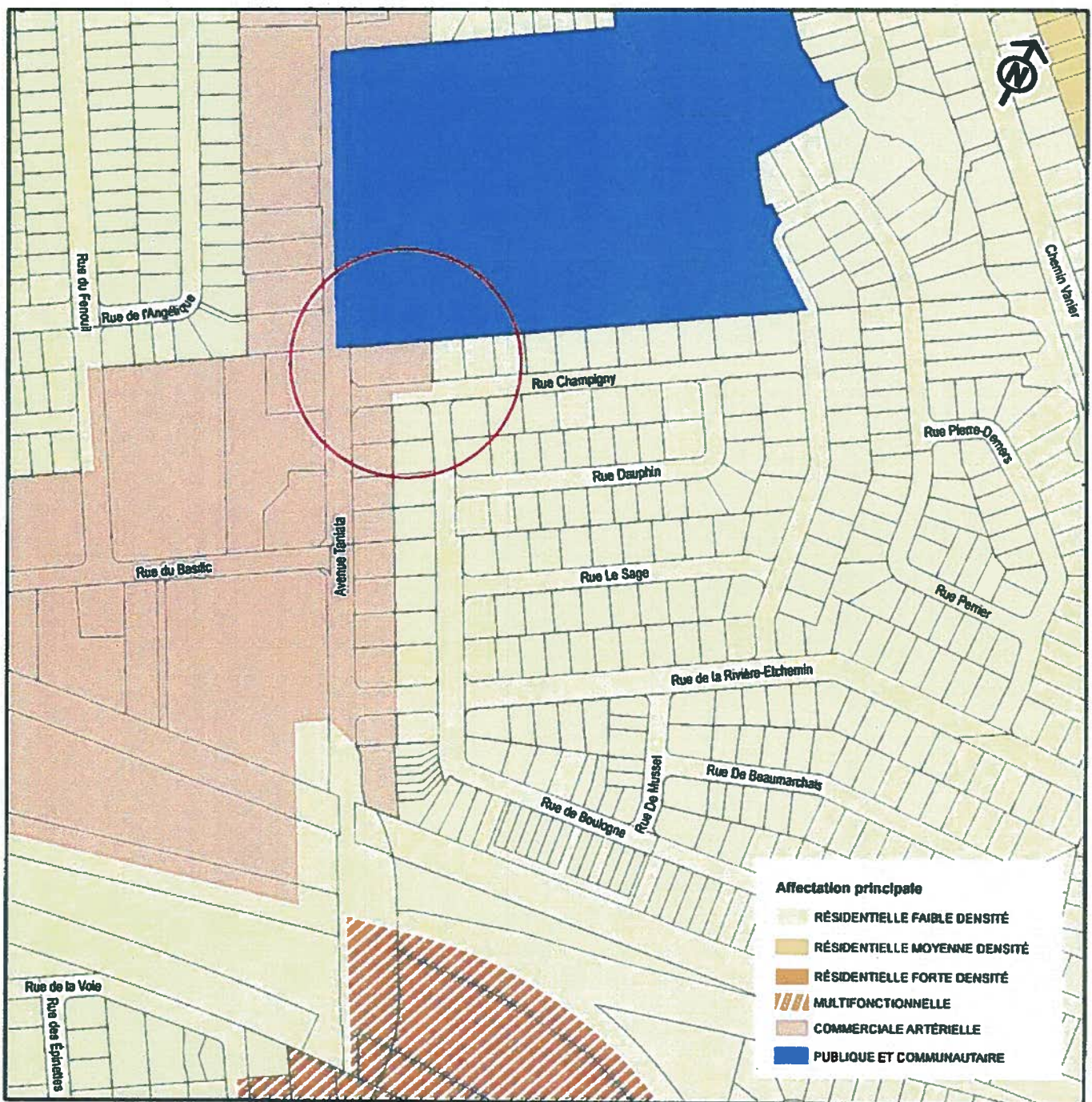








### PLAN D'URBANISME AVANT MODIFICATION





Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2016-15-83 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations**

Le plan des affectations, annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité* à même une partie d'une aire d'affectation *Commerciale artérielle*, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

---

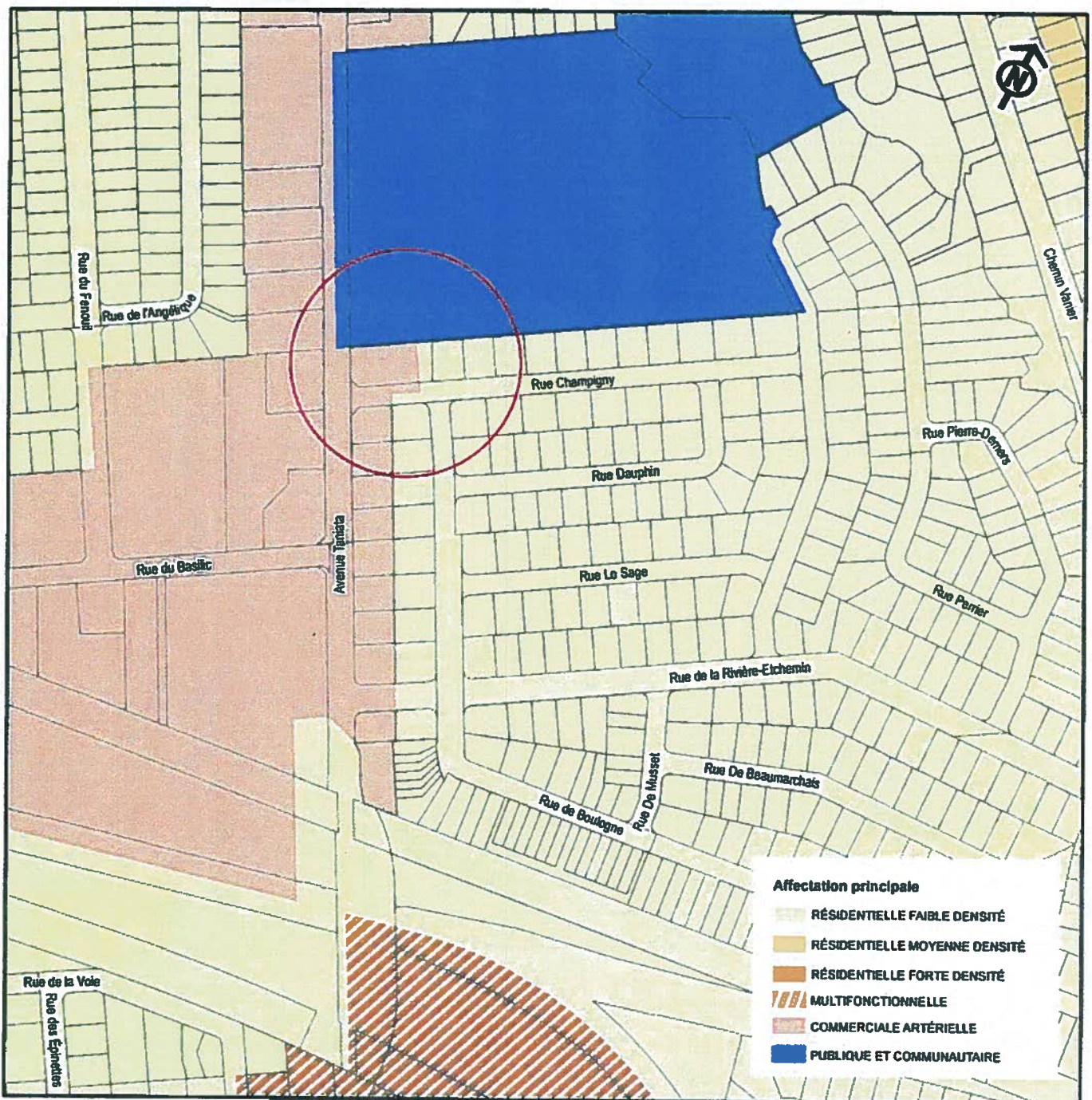
Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim



### PLAN D'URBANISME APRÈS MODIFICATION





Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2016-15-84 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

